

CAP CATÉGORIE C



La CAP pourquoi ?

Depuis l'ordonnance 2021-1574 les CAP traitent les questions relatives à la situation individuelle et à la discipline de fonctionnaires relevant de la même catégorie SANS distinction de corps et de grade.

La réalité ?

Il s'agit de traiter des décisions défavorables aux agents.

(Refus : de titularisation, de formation, de temps partiel, de télétravail mais aussi de recours au CREP, de discipline qui peut aller jusqu'à la **Révocation**).

- Pour la défense du Service Public, de nos missions, de notre statut et de nos spécificités
- Pour la création d'emplois statutaires, des concours tous les ans et des déroulés de carrières dignes
- Pour l'amélioration des conditions de travail
- Pour une prise en compte réelle de la santé au travail
- Pour un réel droit à la déconnexion
- Pour l'égalité professionnelle et salariale femmes/hommes et la fin du plafond de verre
- Pour la semaine des 32 heures
- Pour une revalorisation générale des grilles indiciaires et une augmentation immédiate du point d'indice de 10%
- Pour l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation
- Pour l'intégration des primes dans le traitement afin qu'elles comptabilisent pour la retraite et les arrêts maladies de plus de 3 mois
- L'abrogation du RIFSEEP et de tous les systèmes de la rémunération au mérite
- Pour une retraite à 60 ans avec une pension correspondant à au moins 75% du traitement brut des 6 derniers mois d'activité
- Pour être accompagné et aidé face à l'Administration

La **CGT** et les Catégories C revendiquent :

- ☑ de vrais déroulements de carrière : actuellement, les taux d'avancements sont ridiculement bas
- ☑ des examens professionnels pour l'avancement de grade : actuellement, la seule possibilité d'avancer est le choix, à la seule main de l'Administration
- ☑ la reconnaissance des compétences acquises sur un poste en distorsion : actuellement, de nombreux Catégories C occupent des postes de catégorie B sans être reclassés
- ☑ la fin des Lignes Directrices de Gestion qui impliquent une discrimination à l'âge en raison de l'absence de cohérence entre les pourcentages appliqués aux trajectoires et la population représentée
- ☑ que les recrutements sans concours de Catégorie C soient réservés aux personnes sorties du système scolaire sans qualification permettant ainsi un sas d'entrée dans la Fonction Publique et évitant la compétition avec des personnes souvent surdiplômées
- ☑ une grille indiciaire revalorisée. Actuellement, celle-ci est, implacablement rattrapée par le SMIC, encore plus sensible en période d'inflation
- ☑ une refonte complète de la grille indiciaire des Catégories C

Laura	GODEC	C Administratif	Marine/Brest
William	PENALVER	C Technique	Terre/La Cavalerie
Carmen	DENIS	C Administratif	SCA/Bordeaux
Angélique	ALONZO	C Paramédical	SSA/Lyon
Yvan	VARELA	C Administratif	SCA/Denain
Alexandra	GILBERT	C Technique	SCA/Angers
Dara	FONSECA SILVA	C Technique	Terre/Paris
Thibault	RABILLON	C Technique	SID/Toulon
Sandrine	BERNIER-DELPORTE	C Administratif	Terre/Mourmelon
Magguy	RIVOIRE	C Administratif	SSA/Lyon
Xavier	LLAS	C Technique	Terre/Clermont-Ferrand
Laurent	NOYEL	C Technique	SCA/Roanne
Walter	LASCARY	C Technique	RSMA/Pointe-à-Pitre
Catherine	FLEURY	C Technique	SCA/Cherbourg
Laëtitia	LEROUX	C Administratif	Terre/Lille
Micheline	LONDAS	C Administratif	SCA/Fort-de-France